

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHALINE Philippe, Maire, CHARBONNIER Martine, LAIZEAU Boris, BARBIER Marie-Claude, RIBEAUCOURT Pascal, Adjoint, BELLEC David, BORE Laura, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, PERRETIN Jean-François

Absents excusés :

Monsieur LE BORGNE Guy pouvoirs à Monsieur CHALINE Philippe
Madame DEROUET Hélène pouvoirs à Monsieur BELLEC David
Madame CHAVANNEAU Frédérique pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine
Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris
Madame PERON Corinne pouvoirs à Madame BORE Laura
Monsieur COLLEAU Olivier
Monsieur LANGUILLE François

Absents : Monsieur PELLERIN Cyril - Monsieur MENARD Eric

Secrétaire de séance : Madame IVALDI Emmanuelle

Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements pour le versement de subventions : Comité d'animation de Bouzonville en Beauce, Les Restaurants du Cœur

DÉLIBÉRATIONS

Projet de La Grande Raye : choix du maître d'œuvre

Au lancement du projet, il a été fait appel à 4 architectes paysagers. 2 réponses ont été obtenues.

Un premier projet un peu trop ambitieux pour Pithiviers le Vieil avec une vision globale de la commune.

Réponse d'un expert agro forestier, Monsieur SOTTEAU pour un devis de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement de 85 250 €. Après plusieurs échanges, une demande de révision des tarifs a été faite, une nouvelle offre a été effectuée pour un montant révisé de 45 820 €

Un contact a été pris avec l'entreprise EMC BTP (bureau d'études ayant travaillé pour la voie verte). Une offre a été établie en collaboration avec une paysagiste pour un devis HT de 13 687.50 € avec quelques options.

Cet aménagement devrait bénéficier de 80 % de subvention de la part de la Région.

D0048/2024 - Marché de maîtrise d'œuvre : projet de jardin citoyen de la Grande Raye

Suite à la décision d'aménager le site de la Grande Raye plusieurs bureaux d'études ont été consultés afin d'obtenir une offre de maîtrise d'œuvre. Après étude des différentes propositions, le bureau d'études EMC BTP a été retenu en collaboration avec La Fabrique du Lieu pour la partie paysagère.

Leur offre s'élève à 13 687.50 € HT soit 16 425.00 € TTC

Après avoir étudié le détail de l'offre, le Conseil Municipal accepte la proposition du bureau d'études EMC BTP de Saint Cyr en Val pour un montant de 13 687.50 € HT (16 425.00 € TTC) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'offre de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces concernant ce projet.

D0046/2024 - Demande de subvention SIERP – Rénovation éclairage bâtiments communaux

La commune de Pithiviers le Vieil envisage le remplacement des luminaires existants dans la salle communale de Bouzonville en Beauce, le musée archéologique, la pharmacie et les ateliers municipaux par des luminaires LED.

Des devis pour ces travaux ont été établis pour un montant de 7 527.55 € HT soit 9 033.06 TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- valide le programme de travaux proposé
- approuve la mise en place d'éclairage LED dans les différents bâtiments communaux cités
- accepte de demander les subventions correspondantes auprès du SIERP
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ces dossiers

D0047/2024 - Demande de subvention SIERP – Rénovation éclairage publics

La commune de Pithiviers le Vieil envisage la rénovation d'une partie de son éclairage public (Bouzonville en Beauce / Fresnay les Chaumes / Le Boulay / Gourvilliers / Le Bourg)

Des devis pour ces travaux ont été établis pour un montant de 99 881.56 € HT soit 119 857.87 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- valide le programme de travaux proposé
- approuve la rénovation d'une partie de son éclairage public communal
- accepte de demander les subventions correspondantes auprès du SIERP
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ces dossiers

D0049/2024 - Parc éolien : autorisation de survol et de passage des réseaux électriques

La société EOLE 45 maître d'ouvrage du parc éolien de la Grange sur la commune de Pithiviers le Vieil depuis 2007 envisage de renouveler les installations de ce parc.

Pour cela une convention fixant le cadre de l'autorisation de survol et de passage des réseaux électriques ainsi que l'utilisation des chemins doit être établie. Cette convention a pour but de définir les droits et obligations de chacune des parties pendant la phase de développement, de travaux ultérieurs et pour la durée complète d'exploitation du parc (mini 25 ans)

Le parc éolien envisagé se compose de 5 éoliennes situées en bordures des chemins ruraux. Les terrains concernés par la présente convention sont constitués comme suit :

- Chemin rural dit « de Bitry à Pithiviers »
- Chemin rural dit de « Maison Rouge »
- Chemin rural dit « du bois de Bouzonville »

La commune doit autoriser le survol des terrains par les pâles des éoliennes et l'implantation en sous-sol des câbles électriques

Après avoir pris connaissance des conditions de cette convention, les membres du conseil municipal approuvent par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur BELLEC) et 1 ABSTENTION (Mme DEROUET) la convention d'utilisation des chemins, de survol et de passage de câbles, du domaine communal par la société EOLE 45.

Affaires diverses

Transfert de la compétence PLUi à la CCDP

Rencontre avec le Président de la CCDP concernant le transfert de la compétence PLUi. Celui-ci a présenté les avantages et inconvénients d'un PLUi.

Possibilité de demander à la CCDP de refaire une proposition de PLUi. Il faut que la CCDP sollicite à nouveau le vote de l'ensemble des communes.

M. RIBEAUCOURT demande comment il est possible réglementairement d'annuler une délibération ? et dresse un rappel de toutes les compétences déjà transférées à la CCDP (piscine, écoles, zone de Morailles, voirie...). Quel avenir souhaité pour la commune ?

Monsieur RIBEAUCOURT évoque le fait qu'à force de transférer nos compétences la commune risque de perdre son identité.

Madame CHARBONNIER estime que ce n'est pas par le biais des infrastructures que l'identité de la commune se fait mais au travers du marché, des associations, du 14 juillet... Elle estime que l'union avec la CCDP fait une force.

Madame IVALDI : estime qu'il y a des pour et contre sur le transfert de cette compétence et qu'elle n'a pas d'avis tranché sur ce point.

Faut-il demander à la CCDP de solliciter de nouveau les communes, ce sujet sera à revoir en septembre.

Monsieur HUBEAU : démolition des murs vers le hangar Chemin du Moulin de Pierre : reprendre les devis.

Mme BORE : voir pour tailler la haie au pont de l'Etoile car la visibilité est difficile

Mme CHARBONNIER : envoi d'un mail concernant le déroulé du forum des associations. La commune offrira 3 plateaux repas par association.

Monsieur LAIZEAU : le premier traitement des cimetières a été fait et il faudra certainement prévoir un deuxième passage.

Marché du 12 juillet : en attente de la météo pour maintien ou annulation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 40.

Prochain conseil municipal le 10 septembre 2024 à 20 heures.